

Qui fait quoi ?



Qui

Quoi

Rôle et mission

En amont de la VAE

**Structures d'Accueil,
d'Information,
d'Orientation et
d'Accompagnement
(AIOA)**
(CAP emploi, CIO,
OPACIF, Pôle emploi,...)

**Accueil
Information
de 1er niveau**

- Délivre une première information sur la VAE (pour qui, pour quoi faire, conditions requises...)
- Renseigne sur les types de certifications accessibles par la VAE
- Informe sur les étapes et durée de la démarche
- Renseigne sur les coûts et types de financements potentiels selon le statut
- Oriente vers le Point Conseil VAE (ou le valideur si choix de la certification confirmée)

Point Conseil en VAE

**Information
Conseil**

- Étudie l'opportunité de la VAE/au projet de la personne
- Analyse l'expérience et identifie les activités significatives / VAE
- Recherche les certifications adaptées et apporte une aide au choix de la certification
- Informe sur les procédures correspondantes
- Informe sur les possibilités de financement
- Oriente vers le ou les valideur (s) concerné (s)

Dans la démarche VAE

Organismes valideurs

**Recevabilité
Validation**

- Vérifie le choix de la certification
- Étudie et se prononce sur la recevabilité de la demande
- Propose une prestation d'accompagnement (facultative)
- Habilité les jurys de validation
- Organise les sessions de jurys de validation
- Délivre les certifications professionnelles

**Organismes
valideurs ou
organismes de
formation**

Accompagnement

- Permet la prise de connaissance du dossier et son appropriation
- Propose une aide pour choisir les activités les plus significatives au regard du référentiel
- Fournit un soutien à la description et à l'analyse de l'activité
- Prépare à la mise en situation, le cas échéant, et/ou à l'entretien avec le jury